

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2014 -

Etaient présents : M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, Mme JAECK, M. GOZE, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, Mme BARBEYRON, Mme ROLAND, M. DUTHOIT, M. BENN, M. HARTE, M. MARSAT, M. ROLAND-BILLECART, M. TORRALBA

Etaient représentés : M. GABILLIET, M. CLABEAU, Mlle BERTHAULT, M. NOUTANG, M. HAZOUARD, M. REIFFERS, M. GARRIGUES.

Etaient invités : représentant de M. le Recteur, M. DEMORTIER, Mme CAILLOT, Mme MENDIBOURE Agent Comptable, Mme ONILLON.

M. le président accueille Mme ROLAND, nouvelle administratrice qui succède à M DUBERNET. Il rend hommage à sa mémoire. L'université, au service de laquelle il travaillait depuis plus de trois décennies, gardera de lui le souvenir de l'ouvrier électricien, professionnel d'un métier si nécessaire au fonctionnement de notre établissement, mais également le souvenir du syndicaliste engagé, attentif aux conditions de travail des personnels, notamment des plus précaires d'entre eux, dont il a porté la voix dans les instances paritaires de Bordeaux Montaigne pendant de nombreuses années. Nous nous souviendrons aussi de ses interventions, marquées du sceau exigeant de l'humanisme, au sein du Conseil d'administration où il siégeait depuis quelque temps. Nous n'oublierons pas non plus la personne qu'il était, qui, au-delà, de l'apparence parfois un peu rugueuse, avait un grand cœur.

Dans les semaines qui viennent l'université ouvrira et équipera une nouvelle salle syndicale. Son inauguration sera l'occasion pour notre communauté de rendre hommage à sa mémoire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Président fait un point d'information sur l'état de l'adoption des statuts de la COMUE qui ont été approuvés par 5 des 6 membres fondateurs de la COMUE. Le Ministère a demandé à l'Université de Bordeaux de clarifier son positionnement par rapport au projet de regroupement aquitain. Par courrier daté du 25 juillet, l'ensemble des présidents et directeurs d'établissements ont cosigné une lettre adressée au Ministère dans laquelle est rappelée la position de l'Université de Bordeaux qui demande un délai supplémentaire pour traiter deux points qui paraissent essentiels à cet établissement :

- finaliser les conventions qui doivent lier les partenaires du site bordelais entre eux ;
- élaborer des modalités de gouvernance de la COMUE préservant l'intérêt de chacun de ses membres et garantissant à chacun d'entre eux d'être associé aux décisions stratégiques qui sont susceptibles d'être prises par les conseils de la COMUE.

Par ce courrier, l'ensemble des signataires confirment leur volonté d'aboutir à la création de la communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine.

Il semble que l'Université de Bordeaux souhaite d'abord finaliser les conventions de coopération avec l'ensemble des partenaires du site avant de voter les statuts de la COMUE. Le Président propose de voter la convention de coopération lors du CA du 28 novembre, le même jour que le vote des statuts de la COMUE par l'UB. Cela permettrait un vote au CNESER pour la mi-décembre.

Sur le volet du projet stratégique de site, le travail conduit par les Présidents et Directeurs des établissements membres, sur la base notamment des contributions des groupes de travail Formation et Recherche, s'effectue dans un calendrier très contraint puisque les premières contributions ont été échangées début septembre et que le projet finalisé doit être adressé au Ministère pour le 22 septembre au plus tard.

Mme BARBEYRON demande des précisions sur l'articulation entre la convention de coopération et la COMUE.

M JOURDAN indique que c'est pour l'UB, une sorte de chronologie à respecter. Il propose de passer à l'ordre du jour.

I-Procès-verbaux du CA des 18 juillet.

M RAMBAUD précise que, comme suite à une observation de M. BEYLOT, il a apporté une modification sur le détail des postes FIORASO « politique de site » obtenus par les COMUE parisiennes.

M JOURDAN signale que, selon les informations dont il dispose, il devrait y avoir entre 40 et 50 postes sur 3 ans pour la politique de site.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 28
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

Le Conseil d'Administration adopte les procès-verbaux du 18 juillet 2014.

II-Election VP OSIP et FC

M JOURDAN indique qu'à la suite du départ de M KOCIEMBA, il est proposé un élargissement de la délégation de Mme DINCLAUX, VP OSIP, dans le domaine de la politique de formation continue.

Mme DINCLAUX se déclare convaincue de la cohérence entre la fonction OSIP et FC. Toutes les réformes publiées ces dernières années autour de la formation tout au long de la vie entraînent une nouvelle conception du monde du travail. Elle rappelle ses convictions sur la nécessaire adaptation de notre fonctionnement universitaire aux exigences de la vie professionnelle. Elle cite le principe de survie énoncé par J Ellul qui a été son professeur. Elle annonce que cette pensée la guidera dans ses décisions.

Votants	: 28
Pour	: 28

Mme Dinclaux est élue VP déléguée OSIP et FC

III- Statuts UFR Humanités

M. le Président présente le projet de modification des statuts.

Au terme de cette modification, le directeur adjoint n'est plus élu par le conseil d'UFR dans les mêmes conditions que le directeur et lors de la même séance que celle consacrée à l'élection du directeur. Il est désormais élu par le conseil d'UFR sur proposition du directeur. Il est élu pour la durée du mandat du directeur qui l'a proposé. Son mandat s'achève avec le mandat du directeur qui l'a proposé, quelle que soit la cause de cessation dudit mandat.

M. RAMBAUD précise que cette délibération a été adoptée à l'unanimité lors de son conseil d'UFR.

Votants	: 28
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

Le Conseil d'Administration adopte les modifications des statuts de l'UFR Humanités.

IV-BREC 2.

Mme ONILLON présente le projet de BREC2 qui n'avait pu être voté faute de quorum physique avant les vacances.

Le budget rectificatif n° 2, qui avait été présenté au vote au conseil d'administration les 4 et 18 juillet dernier et qui n'avait pu être examiné en l'absence du quorum physique exigé par la réglementation, intègre des mouvements correspondant aux nouveaux contrats de recherche, des annulations de charges à payer de M30 comptabilisées à tort sur 2013, des renouvellements de contrats de mises à disposition de personnel ainsi que des délégations CNRS.

Ce Brec 2 permet également un ajustement des droits (de scolarité et de formation continue) ainsi que de la subvention européenne relative aux bourses de mobilité.

Enfin, l'Université abonde sa section en capital pour des investissements de recherche qui sont en totalité financés par des subventions.

Sur le volet Recettes, les prévisions de recettes de fonctionnement du budget agrégé sont en hausse de 659 236 € par rapport au BRECT 1. Parmi les principales recettes supplémentaires, il convient de souligner les situations suivantes :

- + 51 946 € de financements Région correspondant à une prévision de 3 projets retenus dans le cadre des Appels à Projets Région (en fait, 10 projets ont été validés par le Conseil Régional et feront l'objet d'ouvertures de crédits pour le Brec 3).

- + 179 169 € des financements de l'Union Européenne correspondant principalement au versement des bourses de mobilité et à un ajustement de subvention

- + 319 426 € de nouvelles recettes de fonctionnement courant dont notamment 76 267 € de contrats de recherche et 166 356 € liés à des compensations de mise à disposition de personnels, à des location de nos locaux durant l'été et à l'intégration globale des droits d'inscription au colloque FIEC

- + 77 840 € de recettes exceptionnelles liées à des annulations de charges à payer de l'exercice 2013. L'attention du CA a été attirée sur les conséquences du changement de méthode de comptabilisation de ces charges à payer qui seront dès le budget 2015 traités sur la base de l'extourne. En effet, par cette méthode, les excès de charges à payer portés sur l'année N-1 ne permettront plus la comptabilisation de recettes exceptionnelles sur l'année N.

Sur le volet Dépenses, les nouvelles prévisions de dépenses sont arrêtées à + 649 817 €. Elles constituent une augmentation de 0.76 % du budget de fonctionnement. Elles sont réparties entre crédits de masse salariale (M30) pour 212 618 € et crédits de fonctionnement (M10) pour 437 199 €.

Pour les dépenses de fonctionnement, du fait de la coloration « recherche » d'une grande partie des recettes nouvelles, ce sont les postes de dépenses « frais de colloques » et « frais de missions » qui enregistrent les ouvertures de crédits les plus importantes. De même, la subvention européenne Erasmus entraîne une augmentation parallèle des crédits sur le compte des « bourses ».

A eux seuls, ces 3 postes de dépenses représentent 351 735 € soit 72.5% des ouvertures de dépenses décaissables de M10 enregistrées à ce BREC.

Pour les dépenses de masse salariale, la part Recherche représente 56 160 € servant à financer des recrutements contractuels. La part hors Recherche s'élève donc logiquement à 156 458 €. On soulignera également le choix de l'établissement d'abonder le budget dit « hors paie » de 76 567 € en « fléchant » prioritairement les recettes provenant de l'annulation des charges à payer 2013 afin de couvrir la variation des charges à payer pour 2014.

Pour le volet Investissement, de nouvelles recettes d'investissement sont prévues pour 113 834 €, exclusivement au titre de projets de recherche. Les ouvertures de M20 proposées au vote du conseil d'administration concernent l'achat de matériels scientifiques pour le laboratoire IRAMAT.

L'équilibre global du budget agrégé est réalisé par un prélèvement sur Fonds de Roulement qui ne bouge quasiment pas par rapport au BREC 1. Cela confirme la volonté de l'établissement de rester sur un niveau de fonds de roulement important, et ce malgré le bon résultat 2013.

Après prélèvement, le fonds de roulement s'établira à 7 959 270€.

M. le Président propose de passer au vote :

Votants	: 28
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

Le Conseil d'Administration adopte le BREC n°2 à l'unanimité.

V- Additif tarifs 2014

Mme EDWARDS présente le projet des nouveaux tarifs des tests de langue TOEIC/TOEFL. Comme chaque année à cette époque, la société ETS Global, avec qui l'établissement est en partenariat, a procédé à la valorisation de ces tarifs que nous devons répercuter sur le tarif des certifications TOEIC/TOEFL organisées par l'université. Elle attire l'attention du CA sur un nouveau tarif lié à une nouvelle convention avec Kedge Business School (62,50 € hors taxe / 75 € TTC), pour un achat des sujets à 50 €.

Mme MENDIBOURE présente le projet de délibération consistant à demander l'approbation par le CA, à titre rétroactif, d'une remise de 50% sur les tarifs de location de nos locaux accordée au Rectorat de l'Académie de Bordeaux qui a organisé dans notre établissement en mai 2014 des concours d'entrée dans les grandes écoles.

M RAMBAUD précise que cette réduction accordée ne constitue pas un principe définitif. Il peut y avoir, y compris pour le Rectorat, soit la pleine gratuité soit l'application « normale » des tarifs votés par le CA. Ces dispositions seront donc votées au cas par cas.

Mme MENDIBOURE présente également le tarif proposé pour « Europe Ecologie les Verts ». Certaines prestations proposées ne correspondaient pas à la grille existante (« salles techniques ») et justifient donc la consultation directe du Conseil d'Administration.

M DUTHOIT demande des éléments d'information sur la façon dont ont été désignés ou proposés les collègues de l'établissement appelés à participer à la préparation et au bon déroulement de la manifestation. Il se déclare gêné par le développement du principe de location des locaux et de mise à disposition des personnels de l'université.

M RAMBAUD précise que les collègues mobilisés toucheront des vacances car portant sur des activités réalisées en dehors de l'activité normale du service (ouverture des locaux le week-end par exemple).

M DUTHOIT dénonce ce principe. Il estime qu'on ne peut pas tout justifier par une recette financière. A titre personnel, il n'aurait pas accepté.

Mme DINCLAUX précise qu'il est intéressant d'avoir des recettes supplémentaires mais si on est amené à louer plus régulièrement nos locaux, il faudrait établir un code de bonne conduite, y compris pour les personnels.

M GOZE demande l'établissement de critère.

M DUTHOIT demande quelle sera l'utilisation du gain.

Mme ONILLON précise que cet argent vient augmenter les dépenses prises en charge sur l'UB du secrétariat général. Elle indique que cette recette viendra équilibrer le budget.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 28
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

Le Conseil d'Administration approuve l'additif aux tarifs 2014.

VI- Dons et legs

Mme ONILLON précise que ce sont des plusieurs dons, représentant une valeur totale de 13 300 €, versés par des châteaux viticoles ou par des particuliers dans le cadre du financement d'une publication du Cahier du Patrimoine.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 28
---------	------

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

Le Conseil d'Administration adopte les dons et legs versés par des châteaux viticoles d'une valeur totale de 13 300 euros.

VII-Sorties d'inventaire

Mme MENDIBOURE présente les sorties d'inventaire de matériels de la Direction de la Recherche représentant une valeur d'acquisition de 41 027 € et une valeur résiduelle de 293 €.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 28
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

Le Conseil d'Administration autorise les sorties d'inventaire de matériels de la Direction de la Recherche.

VIII-Budget 2015 Enveloppe Formation et Recherche

Mme VELASCO présente le maintien des dotations allouées aux composantes. Ces données permettront ensuite d'attaquer le dialogue budgétaire, qui va intégrer les nouveautés liées à l'application du décret GBCP. Elle annonce notamment la venue de la DRH lors du dialogue pour que les composantes aient à la fois la dotation financière et le plafond d'emplois pour l'année 2015.

Le débat d'orientation budgétaire présenté au CA du 18 juillet 2014 insistait sur la volonté forte de l'équipe présidentielle de maintenir le niveau des dotations de fonctionnement de l'ensemble des services et des composantes. Pour la première fois depuis 3 ans, l'établissement s'est donné les moyens d'interrompre la spirale de la diminution des crédits de fonctionnement dédiés à la formation et à la recherche.

Pour l'enveloppe Recherche, le premier cadrage porte donc sur le maintien de la dotation globale de fonctionnement de la Recherche à son niveau du budget 2014, soit 829 590 € qui seront répartis sur les bases suivantes :

- maintien de la dotation aux équipes à un plancher de 426 772 €
- maintien de la PSE à un plancher de 136 820 €
- maintien du plafonnement de la dotation aux amortissements à un montant de 95 580 €
- dotation dédiée aux moyens mutualisés arrêtée avant arbitrages à 170 418 € (Ecole doctorale, PUB, Bouquet électronique, Direction de la Recherche, maintenance informatique)
- La Commission de la Recherche du CAC déterminera le montant de la dotation de fonctionnement de l'UMS Archéovision. L'augmentation de l'enveloppe de la dotation aux équipes induite sera financée sur l'enveloppe des moyens mutualisés.

En application des nouvelles dispositions de la loi ESR, il appartiendra à la Commission Recherche du Conseil Académique de procéder à la ventilation de ces enveloppes.

Pour l'enveloppe Formation dédiée aux 3 UFR, et toujours en application des orientations définies dans le DOB 2015, il est décidé le maintien des dotations accordées en 2014 aux 3 UFR, soit une enveloppe globale de 264 719 € répartie en :

- UFR Humanités 96 465 €
- UFR STC 93 741 €
- UFR Langues et Civilisations 74 513 €

M JOURDAN insiste sur la nouveauté de la définition de l'enveloppe recherche ; jusqu'à l'année dernière, les éléments étaient votés au CA sur proposition du CS. Le CA allait jusqu'au vote de la dotation de chaque équipe. Aujourd'hui, dans le cadre de l'application de la loi ESR du 23 juillet 2013, il est proposé un vote stratégique au CA, et c'est à la CR de ventiler les moyens dans le respect de l'enveloppe votée par le CA. Le vote du CA porte donc sur des principes généraux.

M RAMBAUD précise que les moyens alloués à l'UMS Archéovision devront être pris sur les moyens mutualisés.

Mme JAECK veut s'assurer qu'elle a bien compris et que la dotation d'Archéovision viendra abonder l'enveloppe allouée aux équipes.

M RAMBAUD indique en effet que la dotation pour Archéovision viendra abonder l'enveloppe allouée aux équipes.

M LAUGT indique que la dotation Archéovision sera donc prise « au détriment » de l'ED, des moyens informatiques ou des PUB.

Mme ANDRE LAMAT demande si cela signifie que la CR déterminera librement ses critères de répartition des équipes et qu'il n'y aura plus de passage en CA.

M JOURDAN confirme.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 28
Abstention	: 4
Contre	: 0
Pour	: 24

Le Conseil d'Administration approuve les enveloppes dédiées à la formation et à la recherche.

IX- Détermination enveloppes offre de formation CQ 2016/2020

Mme VELASCO présente le cadre. Elle en profite pour indiquer que les premiers résultats sur la réussite en L1 sont encourageants et incitent à élargir le dispositif de remédiation.

Dans le cadre du prochain contrat quinquennal, l'offre de formation de notre université doit être repensée. La refonte de notre offre de formation 2016-20 est rendue complexe par différents éléments :

- nouvelle nomenclature licence mise en place pour la rentrée 2014 ;
- nouvelle nomenclature masters à mettre en place pour le nouveau quinquennal ;
- les arrêtés et cahier des charges encadrant les formations de licence et master ;
- l'arrêté licence (août 2011) qui impose un volume horaire étudiant en licence de 1 500 heures (stages inclus).

La détermination de l'enveloppe allouée à l'offre de formation doit donc permettre de répondre à la fois à ce nouveau cadre et à l'obligation de présenter un projet soutenable. Il est en effet de notre responsabilité de revenir à une offre de formation en adéquation avec notre potentiel réel en termes de ressources humaines et financières afin de rétablir des marges de manœuvre qui nous permettront, notamment, de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien aux formations et aux personnels. »

L'offre de formation de l'établissement a connu de très grandes variations ces 5 dernières années. Alors que le volume horaire global s'élevait à 114 000 heures dans le contrat 2007/2010 (dont 80 000 heures en licences et LP hors IUT et 34 000 heures en masters), l'offre de formation 2011/2015 a d'abord été arrêtée à 164 000 heures en novembre 2010, avant de faire l'objet de plusieurs recalibrages (passage à 144 000 heures en avril 2011 puis 138 000 heures en 2013).

Afin de calculer puis de répartir une enveloppe d'heures pour chaque composante, il a été décidé de construire un modèle de répartition. Le principe est d'abord de définir les enveloppes par niveau (licence/master) puis par composante. Chaque composante connaît ainsi son enveloppe globale et la répartition licence/master. Cette dernière répartition peut faire l'objet d'ajustements (transfert par exemple d'une partie des heures de masters vers la licence), sous réserve d'un accord de l'équipe politique au vu du projet présenté.

Le montant alloué à l'offre de formation licences/masters répond à l'objectif ambitieux de couverture de notre offre de formation par notre potentiel réel de titulaires de 80%. On considère en effet, en moyenne pour l'établissement que 20% sont à assurer par des extérieurs. Cela nous conduit à un volume global de 120 000 heures. Dans la mesure où le cadre des licences impose un socle commun (UE PPE, documentation et numérique), il est décidé d'y consacrer 5 000 heures qui sont déduites de l'enveloppe.

A partir de l'enveloppe globale, il est proposé une répartition licence/master. Cette dernière se voulait proportionnelle tout en tenant compte de la nécessité du volume horaire de 1500h pour les licences. L'enveloppe licence (y compris le socle commun) représente ainsi 88% du volume de 2013 et l'enveloppe master 84%. Par rapport à 2007, cela représente une hausse de 3% pour les licences et de 11% pour les masters.

Au terme de nombreux échanges en séminaires ou en Conférence des Directeurs d'UFR et d'Instituts, 3 critères ont été retenus :

- le poids des charges pédagogiques en 2013
- le poids de la composante dans l'évolution des charges pédagogiques entre 2007 et 2013
- le poids des effectifs présentiels en 2013

A l'issue de plusieurs réunions sur la cotation des différents critères, les enveloppes sont arrêtées sur les bases suivantes :

- UFR Humanités : 32 271 heures en licence et 13 199 heures en master
- UFR Langues et Civilisations : 36 076 heures en licence et 9 522 heures en master
- UFR STC : 9 654 heures en licence et 11 122 heures en master

M JOURDAN souhaite préciser que les éléments présentés sont réalistes, contrairement à l'offre bâtie en 2011 qui a conduit à des recalibrages successifs. Il s'agit de construire une offre soutenable.

Mme ANDRE LAMAT pose une question sur le mode de calcul de répartition. Elle demande des précisions sur la prise en compte dans les critères de la problématique des masters MEEF. Elle demande également comment sont comptées les formations qui n'ouvrent que si elles sont auto-financées par les recettes de la Formation Continue.

Mme CAILLOT indique que les masters MEEF sont comptabilisés. Elle ajoute que les volumes horaires ont été pris en compte dans la progression plus importante de l'enveloppe master par rapport à 2007 par rapport aux licences. D'un point de vue du contrôle de gestion, elle précise qu'il n'existe pas de master auto-financé. Elle rappelle que la loi implique une coordination de l'offre de formation et qu'il ne serait donc pas cohérent d'exclure certains masters de la mention géographie en master.

M LAUGT remercie le travail accompli et souhaite revenir sur les enveloppes affectées à chaque UFR. Il souhaite avoir des précisions sur les modalités de calcul, dans le cas de portail entre UFR, par exemple géographie-aménagement et histoire, quant à la prise en compte la charge.

Mme VELASCO précise que ce sera au prorata de la contribution de chaque composante, comme indiqué dans la note.

Mme JAECK s'étonne de la moindre dotation de l'UFR Langues et Civilisations au vu de ses effectifs.

M JOURDAN précise que la dotation UFR est la reconduction de l'année dernière et que pour l'UFR Langues et Civilisations, le critère qui conduit à cette moindre dotation est la moyenne des dépenses des années précédentes.

M GARCIA indique qu'avec l'offre de formation, on touche les limites de l'exercice. Nous sommes des bons gestionnaires mais le cadre contraint est peu satisfaisant. Il rappelle que les maquettes proposées en Arts Plastiques ne représentent que le tiers de ce que proposent les écoles privées.

M LAUGT insiste sur le fait qu'il faut penser nouveau et non pas bricoler l'existant.

M BEYLOT exprime sa très vive inquiétude face aux propositions présentées aujourd'hui. Il considère que c'est un nouveau recalibrage. Il ne votera donc pas cette proposition. Il demande également à ce que les modalités de mise en œuvre du travail soient communiquées au plus vite aux responsables de formation.

M JOURDAN conteste ce terme de recalibrage. Il faut penser en termes de nouvelle offre de formation car la réglementation a changé et que l'université doit s'y adapter. Il demande quelle pourrait être l'alternative au scénario soutenable proposé en l'état. Sur la question de la méthode de travail, l'ensemble des collègues ont été associés : 2 jours de séminaire en juin et un début septembre avec plus de 80 présents. Il insiste sur le fait que le travail ne s'est pas conduit sur un coin de table entre les VP CA et Formation, avec l'aide « technocratique » de la CAP.

Mme VELASCO s'étonne de l'intervention de M BEYLOT. Elle insiste sur l'amélioration de la qualité de vie au travail. On vit actuellement dans un milieu dégradé, avec beaucoup d'Heures Complémentaires, des salles qui changent chaque semaine et cela ne peut pas durer. C'est au contraire un projet ambitieux, qui vise à ce que 80% des heures dispensées soient assurées par des personnels de l'établissement. Si on arrive à être plus à l'aise financièrement, cela permettrait de remettre en place des projets pédagogiques.

Mme JAECK trouve que ce débat est très important et considère que l'on doit y consacrer du temps. Elle partage le fait que l'offre actuelle est insoutenable. En revanche, elle attire l'attention du CA sur la méthode invitant les équipes à travailler sur des fiches d'intention. Les enseignants ont plein d'idées qui ne seront pas soutenables. Il ne faut pas laisser le travail aller trop longtemps dans ce sens.

M RAMBAUD indique que les critères ont été discutés et validés lors des séminaires et discutés avec les directeurs d'UFR. Il rappelle que la méthodologie de gestion du projet ne prévoit à ce stade que les éléments prévus dans les lettres d'intention et qu'il convient de ne pas « griller » les étapes.

M BENN demande des éléments d'information sur les propositions concrètes d'actions susceptibles d'être engagées à partir des marges dégagées évoquées ici.

Mme VELASCO répond que ces propositions sont élaborées en parallèle avec la gestion des enveloppes horaires. Elle cite l'exemple du projet de valorisation du travail des enseignants.

Mme KOCIEMBA présente la demande formulée avec Mme ANDRE-LAMAT de banaliser du temps pour permettre les échanges avec l'ensemble des collègues.

Mme VELASCO propose de banaliser 2 ½ journées, peut-être deux vendredi après-midi.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 28
Abstention	: 4
Contre	: 2
Pour	: 20
NPPAV	: 2

Le Conseil d'Administration approuve l'enveloppe ODF pour 2016-2020.

X- Convention SATT AST.

M PERNOT présente le document de convention.

Dans le cadre du programme investissement d'avenir « Valorisation - Fonds national de valorisation relative au Fonds d'investissement dans les SATT », lancé le 14 décembre 2009, une enveloppe de 900 M€ a été débloquée pour le soutien à la création d'un nombre très limité de sociétés de valorisation de sites (jusqu'à une dizaine) par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche. Ces sociétés sont dénommées « sociétés d'accélération du transfert de technologies » (SATT). Elles ont vocation à regrouper l'ensemble des équipes de valorisation de sites universitaires et à mettre fin au morcellement des structures pour améliorer significativement l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée.

Elles doivent conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et renforcer les compétences. Ces structures ont une double mission :

- une activité principale consacrée au financement des phases de maturation des inventions et de preuve de concept, dénommée Activités d'investissement ;
- une deuxième activité consacrée à la prestation de services de valorisation auprès de leurs associés, dénommée Activités de prestations.

Partie intégrante du projet IDEX porté par le PRES dans le cadre des appels à projet du Programme Investissement d'Avenir, l'université s'était engagée dès le mois de décembre 2010 à confier à la SATT l'exclusivité de la valorisation des résultats des unités de recherche pour ce qui concerne la concession de licences exclusives sur les droits de propriété intellectuelle.

SATT Aquitaine est une société dont le capital est détenu à cent pour cent (100%) par des Etablissements publics qui exercent sur elle un contrôle comparable à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Par cette convention, notre établissement décide de confier de manière exclusive, sous réserve des dispositions de l'article R611-13 du code de la propriété intellectuelle, à la Communauté les activités suivantes, liées à la gestion de la valorisation de leurs Résultats :

- Valorisation de l'ensemble de ses résultats ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents, sur le périmètre d'unités de recherche tel que défini en annexe 1 de la présente convention, et la gestion des contrats de valorisation ;
- Maturation de ses résultats; la maturation s'entendant comme la phase d'un projet scientifique comprise entre les premiers résultats et la maturité rendant possible leur transfert au monde socio-économique.

L'Etablissement pourra également faire appel à la Communauté, pour assurer les activités partagées suivantes :

- activité de contractualisation concernant les Contrats de recherche partenariale avec un ou plusieurs tiers privé(s) ou institutionnel(s) à l'exclusion de leur gestion administrative et financière ; élaborer les Contrats d'Etablissement ;
- détecter des projets scientifiques à potentiel de valorisation ;
- sensibiliser à la valorisation : les responsables scientifiques (en ce compris les enseignants-chercheurs, les chercheurs) et les doctorants ; accompagner les responsables scientifiques dans leur démarche de valorisation ; former les doctorants au transfert technologique ; accompagner les étudiants dans le cadre des projets de valorisation qui leur seraient confiés ;
- assurer la diffusion documentaire liée à la valorisation, la participation aux salons professionnels ;
- l'organisation de rencontres, journées techniques avec la participation d'intervenants extérieurs, l'élaboration de cartographies sur les thèmes de recherche des Unités de recherche pour une meilleure approche de la propriété intellectuelle, des développements technologiques et des marchés,

Mme BARBEYRON s'interroge sur la date d'effet car il est précisé un effet rétroactif.

M RAMBAUD indique que cet engagement était une condition de participation du site bordelais à l'appel à projet des SATT, inclus dans le projet global de l'IDEX. Il indique que la cotisation a déjà été payée pour l'année 2012.

M LAUGT précise que la SATT est un employeur potentiel pour nos étudiants de médiation des sciences.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 28
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 27

Le Conseil d'Administration approuve la convention SATT AST.

XI- Point d'information sur la chartre graphique

Mme VELASCO rappelle que c'était une demande des conseillers à la suite du changement de nom de l'établissement. Elle insiste sur la rigueur nécessaire pour être bien identifiés, en particulier à l'extérieur de l'établissement. De façon globale, cela fonctionne mais il reste quelques difficultés en particulier avec les équipes d'accueil

Mme FROUSTEY rappelle les principaux éléments composant la charte graphique. Les modèles de document sont disponibles sur l'ENTP et le principe est de s'en servir en l'état. S'il manque des modèles, les documents peuvent être adaptés mais sans toucher à la place et à la taille du logo. Pour les affiches ou les flyers, le principe est de privilégier le logo simple dont la taille est plus adaptable tout en restant lisible. Pour la promotion d'évènement, il convient de faire appel au PPI pour composer les documents avec des logiciels adaptés. Les documents bureautiques ont également été déclinés pour les composantes ayant leur propre logo. Une charte graphique, c'est un logo mais également une palette de couleur et une typographie. Les affiches et les flyers sont préparés afin de permettre aux équipes du PPI d'être efficaces et de ne pas consacrer trop de temps, au regard de la durée des manifestations.

Mme ANDRE-LAMAT demande si les plaquettes de formation vont être refaites maintenant.

Mme FROUSTEY précise que les plaquettes vont être refaites pour les salons du POSIP pour les licences. Pour les masters, c'est repoussé au nouveau quinquennal. Pour les licences, les responsables de formation ont déjà été contactés.

Mme JAECK remercie le travail mais souligne le revers de la médaille de la formalisation des supports de communication. Elle cite l'exemple des colloques. Elle considère que cette expérience est dommageable et que cela s'associe pour les collègues du PPI à une perte d'une partie de l'intérêt du travail.

Mme FROUSTEY précise qu'en fonction du poids du portage de l'établissement, on peut trouver des nuances.

Mme JAECK insiste aussi sur l'identité des manifestations récurrentes.

Mme FROUSTEY indique qu'il faut trouver un juste milieu. L'objectif est de mettre en avant l'identité de l'établissement et ses domaines d'expertise et non pas de mettre en avant tel ou tel laboratoire.

M GOZE fait part de son expérience à l'occasion de l'élaboration d'un rapport réalisé en urgence cet été. Il a demandé l'inclusion du « M » dans le logo du IATU.

Mme FROUSTEY pense que cette ligne devrait sauter et que le mieux est d'accoler les 2 logos.

Mme BARBEYRON partage la vision de Mme JAECK et indique que le principe de l'identification des collections pourrait être appliqué à la charte graphique.

XII- Questions diverses

M GOZE demande le calendrier d'élaboration des sites des départements.

Mme VELASCO indique que le calendrier global doit être revu.

M BEYLOT demande pourquoi les services des cartes Aquipass sont différents pour les chargés de cours.

M RAMBAUD indique que les chargés de cours disposent de carte Aquipass mais qu'elles ne sont activées que pour certaines activités. Ainsi, compte tenu de la taille du parking des personnels, les chargés de cours n'ont pas accès aux parkings.

M JOURDAN précise qu'une réponse sera apportée.

Mme VELASCO souhaite faire un point sur la conférence inaugurale qui a eu lieu la veille. Dans le cadre du travail mené avec les presses universitaires de Pau, cette leçon sera publiée dans une nouvelle collection et pourrait trouver des prolongements pour enrichir cette nouvelle collection.

La séance est levée à 12h0.

Le président

Jean-Paul JOURDAN